

1. Application

Les présentes Conditions générales de vente de Vaisala Oyj ("Conditions"), sous réserve de toute modification acceptée par écrit par Vaisala Oyj (ci-après nommée "Vaisala") et en particulier sous réserve de toute convention écrite prévalant sur ces Conditions, sauf stipulation contraire dans ladite convention, s'appliquent à tous les devis, toutes les commandes, offres, ventes et fournitures, tous les services et remplacements des Produits et équipements de Vaisala ("Produits") concernant les transactions avec le client de Vaisala ("Client"), et ces Conditions prévalent sur toute clause incompatible ou contradictoire dans la commande ou un document équivalent du client.

2. Constitution du contrat

Sauf stipulation contraire dans un contrat distinct, écrit et signé par Vaisala et le client, la vente, la fourniture, le service et le remplacement des Produits de Vaisala sont régis exclusivement par les présentes Conditions et par l'acceptation écrite de Vaisala et sa confirmation écrite de la commande ou d'un document équivalent du client, qui, ensemble constituent le contrat ("Contrat") entre Vaisala et le client.

3. Prix

Sauf stipulation contraire écrite de Vaisala, tous les devis sont valables pendant une période de quatorze (14) jours à partir de la date de l'offre, toujours sous réserve du droit de Vaisala de corriger toute erreur dans l'estimation du prix ou de modifier tout prix établi afin de refléter les changements du coût de la main-d'œuvre, des matériaux, du transport, des taux de change, des taxes, droits ou autres impôts entrant en vigueur avant la date de livraison.

Les prix indiqués sont hors taxes, droits et frais de quelque nature que ce soit dans le pays de destination. Ces droits, taxes et frais sont payables par le client.

4. Livraison

Les conditions de livraison sont définies selon les INCOTERMS 2010. Sauf convention contraire, expresse et écrite, les produits sont livrés FCA (INCOTERMS 2010).

5. Conservation du Titre

Sauf convention contraire, le transfert de propriété des Produits a lieu à la date de la réception par Vaisala du paiement total, y compris les intérêts sur les éventuels arriérés de paiement.

Tant que le prix n'a pas été payé en totalité, le Client (a) a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour stocker, protéger et identifier les Produits, d'informer Vaisala desdites mesures et d'accorder à Vaisala le libre accès aux locaux où les Produits sont correctement stockés aux risques du client et à ses frais, (b) s'engage à ne pas transformer les Produits, ni à se les approprier, les donner en gage ou les revendre tant que le prix n'en a pas été intégralement payé, sauf autorisation préalable écrite de Vaisala.

6. Réclamations

Les Produits sont considérés acceptés par le client sauf si Vaisala reçoit une réclamation justifiée écrite concernant tout défaut, dommage, manque, absence de livraison ou autre non-conformité au Contrat dans les quatorze (14) jours suivant la date de livraison effective des Produits ou la date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu aux termes du Contrat.

7. Paiement

Sauf accord contraire écrit, le paiement à Vaisala est effectué par crédit documentaire irrévocable et confirmé. Tout paiement non effectué après la date d'exigibilité donne lieu à intérêt, au taux de douze pour cent (12 %) par an sur le montant impayé, à partir de la date d'exigibilité dudit paiement.

Vaisala a le droit de suspendre toute livraison au client jusqu'à paiement intégral de tout montant impayé, y compris des intérêts.

8. Retards

Vaisala ne saurait être tenue responsable de tout retard dans la livraison ou l'exécution du travail ou du service ou de tout manquement à s'acquitter de ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure hors du contrôle raisonnable de Vaisala, y compris sans pour autant s'y limiter : les conflits industriels ou sociaux, manifestations, émeutes, incendies, inondations, guerres, guerres civiles, embargos, pénurie de main-d'œuvre, de matériaux, d'énergie, de combustibles ou de moyens de transport ou autre événement naturel inattendu, qu'ils affectent Vaisala ou l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants ou en raison de circonstances résultant de la loi, de réglementations ou de l'action ou inaction de tout gouvernement ou de toute autre autorité compétente. Tout retard causé par la force majeure est excusé et Vaisala peut demander une extension de délai tant que ledit cas de force majeure perdure.

9. Responsabilité

La responsabilité contractuelle de Vaisala envers le client concernant les dommages, indépendamment du fait que la réclamation pour lesdits dommages soit ou non basée sur le présent contrat, le préjudice, la stricte responsabilité ou autre, est limitée au prix d'achat des Produits, travaux ou services fournis dans le cadre du présent Contrat et ne peut en aucun cas dépasser ce prix. Nonobstant ce qui précède, Vaisala ne saurait en aucune manière être tenue responsable d'un quelconque dommage indirect, spécial, punitif ou accidentel, y compris sans toutefois s'y limiter : les pertes de profits ou pertes d'affaires résultant du présent Contrat ou y afférentes.

10. Brevets

Sous réserve des limites de ses responsabilités stipulées dans les présentes, Vaisala indemnise le client et le protège de toute réclamation, poursuite, action ou exigence revendiquée contre lui, suite à toute réclamation par une tierce partie de violation de brevet, de marque

commerciale, de droit d'auteur ou de modèle déposé, pouvant résulter de l'utilisation des Produits ou de l'incorporation par le client de tout Produit dans des équipements vendu par le Client.

Cette clause est effective sous réserve de ce qui suit :

- a) Le client notifie à Vaisala sans délai et par écrit toute réclamation et lui donne son consentement, les informations et son assistance pour le recours contre la réclamation ;
- b) Vaisala a autorité pour contrôler le recours contre toute réclamation, y compris le recours en appel et toutes les négociations pour parvenir à une résolution;
- c) Le cas échéant, le client utilise les composants les plus récents livrés par Vaisala pour éviter l'infraction ;
- d) L'indemnité est limitée ou ne s'applique pas aux infractions résultant de :
 - (i) l'utilisation ou l'adaptation par Vaisala de pièces, plans ou instructions spécifiques appartenant au client,
 - (ii) la franchise, l'utilisation ou la vente des Produits par le client en association avec d'autres équipements ou appareils pour lesquels les Produits n'ont pas été conçus,
 - (iii) modifications des Produits par le client,
 - (iv) l'utilisation ou la vente des Produits d'une façon ou dans un but non révélé à Vaisala avant la date du Contrat ou
 - (v) brevets, modèles ou marques déposés dans lesquels le client ou une de ses filiales ou sociétés affiliées possède un intérêt quelconque, direct ou indirect, via une licence ou autre.

Dans le cadre de la présente clause, la totale responsabilité de Vaisala envers le client, nonobstant toute disposition contraire, ne peut excéder la somme correspondante payée à Vaisala par le client pour les Produits en question.

11. Droits d'auteur et Confidentialité

Les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle liés à tous les documents de Vaisala, y compris les dessins, les spécifications et les instructions fournis au client, demeurent en permanence la propriété de Vaisala et ni les documents ni leur contenu ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été fournis sans l'accord express, préalable et écrit de Vaisala. Le client ne doit divulguer, transférer, transmettre ni mettre à disposition d'un tiers, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, les documents ou leur contenu ou toute information liée aux présentes pouvant permettre la production de copies ou encore leur utilisation par des tiers sans l'accord préalable et écrit de Vaisala.

12. Autorisations

Le Client doit obtenir toutes les autorisations gouvernementales et autres nécessaires pour importer, installer ou utiliser les Produits. Vaisala doit obtenir les licences d'exportation ou de réexportation nécessaires ou les autorisations requises pour exporter les Produits. Vaisala n'est pas tenue de commencer l'exécution du

Contrat avant l'obtention de toutes les licences ou autorisations d'exportation nécessaires.

Le client est responsable de la collecte et de l'élimination convenable de tous les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des matériaux d'emballage provenant ou découlant des Produits.

13. Résiliation du Contrat

Dans le cas où le client est en violation d'une disposition quelconque du présent Contrat ou fait l'objet d'une saisie ou d'une saisie-exécution ou se déclare en faillite ou s'engage dans un processus de restructuration ou prend des dispositions vis-à-vis de créanciers en raison de difficultés financières ou entre en liquidation volontaire ou obligatoire à des fins autres qu'une restauration ou une fusion ou a nommé un mandataire liquidateur, Vaisala, sans préjudice de tout autre droit ou de toute autre compensation, peut interrompre l'exécution du présent Contrat et immédiatement le résilier par notification écrite et peut prétendre à recevoir le paiement des Produits déjà livrés, des travaux en cours et des coûts d'usinage liés au présent Contrat au taux contractuel ou (à défaut) à un taux raisonnable basé sur le prix convenu. Vaisala peut en outre prétendre à une indemnité pour toute perte ou tout dommage supporté par elle en raison de la survenue d'une telle situation.

14. Arbitrage et loi applicable

Ces Conditions sont régies et interprétées selon les lois finlandaises, à l'exclusion des règles de conflit de lois. Il est expressément convenu que l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) est exclue.

Tout litige, différend ou toute réclamation ayant lieu dans le cadre du présent Contrat, ou y étant lié, entre Vaisala et le client ne pouvant être résolu à l'amiable est soumis à arbitrage.

Tout litige, différend ou toute réclamation ayant lieu dans le cadre du présent Contrat ou y étant lié ou toute rupture, résiliation ou validité en résultant est définitivement tranché par arbitrage, selon les règles d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Centrale de Finlande. Le Tribunal Arbitral est composé d'un (1) arbitre. L'arbitre est nommé selon les Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Centrale de Finlande. La décision est définitive et exécutoire dans tout tribunal de la juridiction compétente. L'arbitrage se tient à Helsinki, Finlande et est mené en langue anglaise.

15. Prestations de services

Si le contrat, conformément aux présentes conditions englobe, outre les produits, des prestations de services, comprenant mais sans nécessairement s'y limiter des services d'installation, de formation ou de maintenance, les conditions générales de service Vaisala s'appliquent auxdits services. Les Conditions générales de service de Vaisala Oyj sont disponibles à l'adresse <http://www.vaisala.com/generalconditions>.

GARANTIE

Vaisala déclare et garantit par les présentes que tous les Produits fabriqués par Vaisala et vendus dans le cadre du présent contrat sont exempts de défauts de fabrication attribuables à la main d'œuvre ou aux matériaux pendant une période de douze (12) mois à partir de la date de livraison. Certains produits, dont la liste figure sur le site Internet de Vaisala à l'adresse <http://www.vaisala.com/warranty>, bénéficient toutefois d'une garantie de vingt-quatre (24) mois. Cette liste peut être modifiée ou ajustée de temps à autre par Vaisala. Au cas où un Produit présente cependant un défaut de fabrication attribuable à la main d'œuvre ou aux matériaux au cours des périodes ci-dessus mentionnées, Vaisala s'engage, à l'exclusion de toute autre compensation, à réparer ou, à sa seule discrétion, à remplacer gratuitement tout ou partie du Produit défectueux aux mêmes conditions que pour tout ou partie du Produit original sans prolongation de la période de garantie originale. Les pièces défectueuses remplacées selon la présente clause doivent être mises à la disposition de Vaisala.

Vaisala garantit également la qualité de toutes les réparations et opérations d'entretien effectuées par ses employés ou des prestataires de services expressément choisis par elle, sur les Produits vendus par ses soins. Au cas où les travaux d'entretien ou de réparation s'avèrent inadéquats ou défectueux et que cela occasionne un dysfonctionnement ou un non-fonctionnement du Produit objet du service, Vaisala peut à sa seule discrétion réparer, faire réparer ou remplacer le Produit concerné. Cette garantie de réparation et de service couvre exclusivement les travaux de réparation et d'entretien devant être effectués sur les Produits garantis en question au cours de leur période de garantie respective, et est valable pendant une période de six (6) mois à compter de la date de réalisation des travaux de réparation ou d'entretien.

Cette présente garantie est cependant soumise aux conditions suivantes :

- a) Une réclamation justifiée écrite relative à tout défaut présumé doit être parvenue à Vaisala dans les trente (30) jours après que le défaut ou le vice a été détecté ou s'est révélé et
- b) le Produit présumé défectueux ou la pièce du Produit présumée défectueuse doivent, sur demande de Vaisala, être envoyés correctement emballés et étiquetés à leur usine ou à tout autre endroit indiqué par écrit par Vaisala, fret et assurance prépayés, excepté si Vaisala accepte d'inspecter et de réparer ou de remplacer le Produit sur place.

Cependant, la présente garantie ne s'applique pas lorsque le défaut est causé par :

- a) l'usure normale ou un accident;
- b) l'utilisation non appropriée, inadéquate ou non autorisée du Produit ou une négligence ou erreur de stockage, d'entretien ou de manipulation du Produit ou d'un équipement y afférent ;

- c) l'installation inadéquate ou le montage défectueux ou l'absence d'entretien du Produit ou tout manquement à suivre les instructions d'entretien de Vaisala y compris si les réparations ou l'installation ou le montage ou l'entretien ont été effectués par des personnes non autorisées ni approuvées par Vaisala ou si les remplacements ont été effectués par des pièces qui ne sont pas fabriquées ou fournies par Vaisala;
- d) des modifications ou des altérations du Produit ou par des ajouts effectués sans l'autorisation préalable de Vaisala;
- e) d'autres facteurs dépendant du Client ou d'un tiers.

Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de Vaisala dans le cadre de la présente clause ne s'applique pas aux défauts éventuels résultant des matériaux, plans ou instructions fournis par le client.

La présente garantie remplace expressément et exclut toute autre condition, garantie et responsabilité, expresse ou implicite, que ce soit par la loi, la réglementation ou autre, y compris, mais sans s'y limiter, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE et toute autre obligation et responsabilité de Vaisala ou de ses représentants concernant tout défaut ou insuffisance imputable à ou résultant directement ou indirectement des Produits fournis en vertu des présentes, laquelle obligation ou responsabilité est par les présentes expressément nulle et non avenue. La responsabilité de Vaisala n'excède en aucune circonstance le prix facturé d'un Produit pour lequel une demande de garantie est formulée, Vaisala ne saurait non plus, en aucun cas, être tenue responsable des pertes de profit ou autres pertes consécutives – directes ou indirectes - ou de dommages particuliers.